

## **37990 - Report du paiement de la zakate de fin de Ramadan**

---

### **question**

Ayant voyagé dans la 27e nuit du Ramadan, j'ai oublié d'acquitter la zakate de fin de Ramadan et je ne l'ai pas encore payée...

### **la réponse favorite**

Celui qui retarde délibérément le paiement de la zakate de fin d'année commet un péché et doit se repentir devant Allah et procéder à un rattrapage. Car la zakate en question est une pratique cultuelle que l'écoulement de son temps normal n'autorise pas à abandonner. A cet égard, elle est comme la prière. Puisqu'il s'agit dans le présent cas d'un oubli, l'intéressée n'a commis aucun péché, mais elle devra procéder à un rattrapage. L'absence de péché résulte des arguments généreux qui excusent l'oublieux. Et la nécessité du rattrapage découle des arguments avancés plus haut.

Allah est le garant de l'assistance.